

Communiqué de presse, le 17 juin 2024

Conseil d'administration et Assemblée générale de l'Agam

L'AGAM, l'agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, a tenu, jeudi 13 juin 2024, ses instances : Conseil d'Administration et Assemblée générale annuelle, sous la présidence de Laure-Agnès CARADEC.

À l'ordre du jour, la présentation du rapport d'activité 2023, l'occasion que revenir sur une année marquée par **le développement important du partenariat de l'Agence depuis deux ans et l'accueil de 18 nouveaux membres et partenaires (+64%)**. **Le programme de travail partenarial 2024 ainsi que le Programme-cadre, feuille de route partenariale 2024-2026, ont été présentés et validés.** Ils reflètent l'intensité de l'activité et la variété des réflexions et projets accompagnés par l'Agam. Les instances sont également l'occasion pour les équipes de présenter des études très variées, à l'image de la pluralité des missions conduites : étude sur les conditions d'accueil des futurs data centers, étude sur les possibilités offertes par le foncier non utilisé de la L2, l'analyse du patrimoine architectural du centre-ville de Marseille, l'enquête sur les permis de construire. De riches échanges sur ces sujets qui contribuent au dialogue entre les acteurs et au développement du territoire de Marseille et de la Métropole.

Rétrospective et perspectives pour cette assemblée générale avec le prochain déménagement de l'Agam cet été, dans les locaux neufs de l'immeuble Adriana à la porte d'Aix, et l'implication dans un nombre important de sujets majeurs sur le territoire marseillais, toujours dans la logique partenariale et de co-construction entre tous les acteurs ; véritable ADN de l'Agam.

Laure-Agnès CARADEC, Présidente de l'Agam, a déclaré « *Je tiens à saluer l'ensemble du travail effectué par les collaborateurs de l'Agence en 2023, ainsi que le soutien et l'implication du Conseil d'administration. Notre feuille de route de l'année a été validée ce qui nous permet de continuer à engager sereinement le travail pour 2024 et au-delà car les sujets sont très souvent pluriannuels. Ces instances sont l'expression même du rôle de l'Agence : un outil d'aide à la décision, qui décrypte, analyse et apporte des solutions, au service de son écosystème partenarial.* »

*Le rapport d'activités et le programme de travail sont à retrouver sur notre site internet agam.org



Contact presse

Céline SAMPER

Chargée de communication et des relations avec la Présidence

Mail : c.samper@agam.org

Tél. : 04 88 91 92 78 / 07 50 72 91 39

L'Agam est depuis 1969, date de sa création, au cœur de la fabrication de la ville. Cette structure partenariale associe, à travers un programme de travail annuel, collectivités locales et Etat, ainsi que plusieurs organismes et établissements publics concourant au développement urbain et économique de l'aire métropolitaine marseillaise dans une optique de mutualisation. Sous forme juridique associative, ses instances : bureau, conseil d'administration et assemblée générale sont composés d'élus des collectivités partenaires et de représentants des organismes adhérents. Elle observe, analyse, conseille et suit les grandes orientations d'aménagement urbain et les politiques publiques des collectivités partenaires. Elle s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée d'architecte, urbaniste, géomaticien, statisticien, économiste, etc. et sur un centre de ressources qui collecte et organise les données statistiques, cartographiques ou documentaires nécessaires à la connaissance des territoires, ainsi qu'à l'analyse des phénomènes urbains.